

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Arrêté du 18 décembre 2009 portant renouvellement
dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : SASH0931288A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 17 avril 2007 portant nomination de M. Christian CAHUT dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Christian CAHUT, directeur d'hôpital hors classe, est maintenu en détachement dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé pour une durée de trois ans à compter du 22 février 2010.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 18 décembre 2009.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*
A. PODEUR